

16 avril 2009  
Français  
Original: anglais

---

**Huitième Réunion des chefs des services  
chargés au plan national de la lutte contre  
le trafic illicite des drogues, Europe**

Vienne, 16-19 juin 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire et annotations**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale.
4. Application des recommandations adoptées à la septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail.
6. Organisation de la neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.

---

\* UNODC/HONEURO/8/1.



## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Il est d'usage que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, élisent un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

Le projet d'ordre du jour provisoire de la huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, a été approuvé à la septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, tenue à Vienne du 19 au 22 juin 2007.

Après avoir adopté l'ordre du jour, la huitième Réunion pourrait fixer un calendrier et décider de l'organisation des travaux. On trouvera en annexe au présent document un projet d'organisation des travaux dont elle sera saisie.

#### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations (UNODC/HONEURO/8/1)

### **3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale**

Les participants sont invités à présenter à la Réunion les mesures prises par leur gouvernement en faveur de la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines tels que les enquêtes conjointes, la formation aux techniques de détection et de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont invités à faire part à la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et à proposer des mesures pour les surmonter.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé de distribuer, plutôt que de lire en séance, les déclarations générales concernant les tendances et statistiques nationales. Les participants sont donc invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, avant la tenue de la huitième Réunion, un rapport de deux pages sur les tendances du trafic illicite des drogues observées depuis la septième Réunion. Seuls les rapports nationaux reçus avant la date indiquée dans l'invitation seront traduits dans les langues de travail de la Réunion.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétariat sur l'analyse statistique des tendances du trafic de drogues en Europe et dans le monde (UNODC/HONEURO/8/2)

Note du Secrétariat sur la coopération en Europe du Sud-Est et de l'Est (UNODC/HONEURO/8/CRP.1)

#### **4. Application des recommandations adoptées à la septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe**

Les participants sont invités à présenter à la huitième Réunion les mesures prises par leur gouvernement comme suite aux recommandations adoptées à la septième Réunion. La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses reçues au questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements.

##### **Documentation**

Note du Secrétariat sur l'examen de l'application, par les États de la région, des recommandations adoptées à la septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe (UNODC/HONEURO/8/3)

#### **5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail**

Des groupes de travail ad hoc seront constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs sur ces questions. Ils seront invités à présenter leurs conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la Réunion. Chaque groupe de travail est invité à tenir compte des points ci-après pour formuler ses recommandations:

- a) Recenser les problèmes spécifiques, opérationnels et autres, auxquels doivent faire face les services de détection et de répression dans la région;
- b) Proposer des mesures qui pourraient ou devraient être prises aux niveaux national, sous-régional ou régional pour lutter contre des caractéristiques particulières du trafic de drogues dans la région;
- c) Intensifier la coopération régionale en recherchant des partenaires potentiels dans des domaines spécifiques du contrôle des drogues;
- d) Présenter des conclusions et des recommandations précises et pertinentes en séance plénière.

Il a été proposé que les groupes de travail examinent les thèmes ci-après.

##### *L'influence d'Internet et d'autres médias électroniques sur le trafic de drogues*

Les groupes qui se livrent au trafic de drogues et à d'autres activités criminelles recourent de plus en plus à des techniques de communication modernes et sophistiquées pour leurs activités illégales. L'emploi courant des téléphones portables et les technologies de pointe telles que les messages électroniques cryptés, les transmissions utilisant le protocole Internet et les sites Internet publics sont autant de nouveaux défis lancés aux services de détection et de répression qui mènent des enquêtes et cherchent des éléments de preuve pour mettre fin aux opérations illicites de ces groupes. Obtenir des éléments de preuve à partir de matériel technique saisi (tels ordinateurs et téléphones portables) et auprès de fournisseurs d'accès à Internet situés à l'étranger suppose de nouveaux domaines de connaissance et de coopération pour les services de répression. Les participants à l'atelier devraient être prêts à décrire leur expérience en matière d'enquêtes sur des

infractions de trafic commises à l'aide de techniques de communication modernes, les défis auxquels ils ont fait face et les solutions et stratégies qu'ils ont adoptées.

*L'importance de l'information pour démanteler les groupes de trafiquants*

Il faut approfondir la connaissance que l'on a des mécanismes par lesquels le trafic de drogues permet d'autres formes de grande criminalité organisée. L'accès aux informations sur les personnes impliquées dans ce trafic et dans d'autres formes de criminalité organisée est essentiel pour pouvoir enquêter sur les associations de trafiquants, pour les poursuivre et pour les démanteler.

De nombreuses autorités ont adopté une approche fondée sur le renseignement pour établir des liens entre des groupes et des personnes qui se livrent au trafic de drogues et qui mettent le savoir-faire ainsi acquis au service d'autres formes de criminalité organisée. Les participants au groupe de travail sur ce thème pourraient examiner des éléments tels que la structure à donner aux programmes qui prévoient l'utilisation d'informateurs, le recours à des agents infiltrés, le recueil de preuves électroniques et la compilation des informations disponibles. Ils devront présenter les stratégies et les méthodes qu'ils suivent en matière de collecte, d'exploitation et de partage des informations, et indiquer comment ces méthodes peuvent être utilisées au profit des activités opérationnelles.

*Le trafic de drogues en Europe: tendances, stratégies et mesures efficaces*

Pendant que les autorités des pays de toute l'Europe renforcent les mesures de lutte contre le trafic de drogues, les trafiquants, eux, modifient leurs stratégies, leur modes opératoires et leurs activités. Ainsi, de nouvelles routes ont été ouvertes pour le trafic de cocaïne à travers l'Afrique de l'Ouest, et les groupes qui cherchent à introduire de l'héroïne clandestinement en Europe ne cessent de recourir à de nouvelles méthodes et de s'adapter aux mesures de répression mises en place le long des itinéraires. Le trafic de stimulants de type amphétamine représente aussi de nouveaux défis pour les services chargés d'empêcher la fabrication et de réduire l'offre de ces stimulants, notamment par le contrôle efficace des précurseurs. En outre, tant les caractéristiques que l'ampleur de la production de cannabis en Europe sont en train de changer. Les participants au groupe de travail examineront les nombreuses menaces que différents types de drogues constituent en Europe et les difficultés qu'elles représentent en matière de détection et de répression. Ils devraient être prêts à exposer les principaux problèmes qu'ils ont rencontrés, les nouvelles routes ou tendances du trafic (par exemple les nouveaux itinéraires de trafic par mer depuis l'Afrique ou via la mer Noire), les mesures qu'ils ont prises face à ces problèmes et celles qui pourraient encore être prises collectivement et dans le cadre de partenariats entre pays d'Europe et entre pays d'Europe et d'autres régions pour améliorer l'efficacité des opérations. Les participants pourraient notamment présenter, pour en discuter, des exemples de tendances, de stratégies efficaces et de mesures de répression, sous forme d'analyses et d'études de cas.

**6. Organisation de la neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe**

Les participants à la huitième Réunion sont invités à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, y compris les thèmes qu'ils souhaitent traiter au sein des groupes de travail.

Ils sont également invités à débattre de toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux, en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

**Documentation**

Note du Secrétariat sur l'organisation de la neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe (UNODC/HONEURO/8/4)

**7. Questions diverses**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront aborder tout autre thème important, comme les questions urgentes que soulèvent les rapports des pays.

**8. Adoption du rapport de la huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe**

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la huitième Réunion, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail, dans le courant de l'après-midi du vendredi 19 juin 2009.

## Annexe

## Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
<b>Mardi 16 juin</b>		
8 heures-10 heures		Inscriptions
10 heures-13 heures		Ouverture
	1	Élection du Bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale
	3	Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale ( <i>suite</i> )
	4	Application des recommandations adoptées à la septième Réunion
<b>Mercredi 17 juin</b>		
10 heures-13 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail
15 heures-18 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail ( <i>suite</i> )
<b>Jeudi 18 juin</b>		
10 heures-13 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail ( <i>suite</i> )
15 heures-18 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail ( <i>suite</i> )
<b>Vendredi 19 juin</b>		
10 heures-13 heures	6	Ordre du jour provisoire de la neuvième Réunion
	7	Questions diverses
	8	Adoption du rapport de la huitième Réunion (y compris les rapports des groupes de travail)
15 heures	8	Adoption du rapport de la huitième Réunion ( <i>suite</i> )